



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
N°AO/Z00/DBA/029/2018

**POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE VIDEOCONFERENCE
A LA BCEAO**

AVRIL 2018

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

1. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet de définir les prestations relatives à la fourniture et l'installation d'équipements de vidéoconférence à la BCEAO.

Il s'agit de :

- deux (2) dispositifs complets de vidéoconférence pour deux salles de formation ;
- un (1) pare-feu de type Polycom, dénommé RPAD ;
- un (1) équipement d'enregistrement de sessions de vidéoconférence et de Webcast ;
- dix (10) terminaux mobiles de vidéoconférence de type SILEX ;
- une licence d'accès à la plate-forme myVRM pour la prise en charge de vingt (20) salles de vidéoconférence.

2. Allotissement

Le marché est réparti en deux (2) lots distincts et indépendants comme suit :

- Lot 1 : Fourniture et installation d'équipements de vidéoconférence ; dispositifs complets de vidéoconférence pour deux salles de formation ;
- Lot 2 : Fourniture d'une licence d'accès à la plate-forme CONDECO myVRM de réservation de salles.

Les soumissionnaires sont invités à présenter une offre forfaitaire et globale pour au moins l'un des lots sus-mentionnés.

3. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

4. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux.

5. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de dépôt des plis.

6. Langue de soumission

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices des équipements fournis par le soumissionnaire dans le cadre de l'offre peuvent être rédigés en anglais, à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents dans la langue française.

7. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

8. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

9. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale.

10. Présentation des offres

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention « **Appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'équipements de vidéoconférence à la BCEAO** »

A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION DE DÉPOUILLEMENT

Au centre

Monsieur le Directeur
du Budget et des Approvisionnements
BCEAO Siège – Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 – DAKAR (Sénégal)

Chaque exemplaire des offres devra être présenté en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission dûment signée ;
- une présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous - contractants ;
- une offre technique ;
- une offre financière ;

NB : Une copie de l'offre devra également être transmise sous clé USB en version modifiable.

10.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe 2.

10.2. Présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous - contractants

La présentation du soumissionnaire et/ou des sous – contractants comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements, le cas échéant.

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir copies des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires, à savoir :

- Code Banque :
 - Code guichet :
 - N° du compte :
 - Clé RIB :
 - IBAN :
 - SWIFT :
-

Les soumissionnaires de la zone hors UEMOA devront indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

Ils devront en outre communiquer les nom et prénoms du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société.

10.3. Offre technique

L'offre technique comprendra :

- la description détaillée des équipements proposés ;
- les caractéristiques des équipements ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

10.3.1 Actualisation des offres techniques

Au regard des évolutions technologiques du marché de matériels de vidéoconférence, il sera demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte des évolutions technologiques éventuelles, si un délai de six (6) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

10.3.2 Formation

Le soumissionnaire devra prévoir un transfert de compétences sur la configuration et l'exploitation de l'équipement d'enregistrement des sessions de vidéoconférence et de webcast, du pare-feu transversal RPAD et des terminaux SILEX.

10.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables et comprendre tous les coûts récurrents durant le cycle de vie des équipements, conformément à la méthodologie TCO (Total Cost of Ownership, Coût total de possession), à savoir :

- un devis détaillé de l'offre de base ;
- le coût de la maintenance ;
- le coût de livraison et d'installation ;
- le taux de remise.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

11. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

12. Date et lieu de dépôt des offres

Les offres devront être déposées au Siège de la BCEAO, à l'Avenue Abdoulaye FADIGA - BP 3108 DAKAR - Sénégal, au bureau 509 du 5^e étage de la Tour au plus tard le **vendredi 11 mai 2018 à 17 heures**, délai de rigueur.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS...) indiqué sur le pli fera foi.

13. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de conformité, et à l'évaluation des offres reçues. Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique conforme est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf des équipements.

14. Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et du Patrimoine dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

15. Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

16. Lieu de livraison et d'installation

Les équipements commandés devront être livrés au Siège de la BCEAO et installés pour chaque lot, conformément au présent dossier d'appel d'offres.

17. Délai de livraison et d'installation

17.1 Le délai de livraison et d'installation des équipements devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de la commande.

17.2 Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

18. Réception

La réception provisoire se fera à la fin de l'installation et après vérification du bon fonctionnement des équipements, attestée par un procès-verbal de réception provisoire signé par les deux Parties. La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

19. Garantie

Tous les équipements sont livrés neufs avec les dernières versions des logiciels en date. Ils sont couverts par une garantie constructeur d'une durée d'un an au moins, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO.

Les équipements livrés et installés devront être garantis contre tout vice de fabrication. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

20. Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à compter de la date de signature du bordereau de livraison ;
- soixante-cinq pour cent (65%), à la livraison et l'installation conformes des équipements attestées par la signature du procès-verbal de réception provisoire;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie lors de la réception définitive, ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

21. Litiges et contestations

21.1 Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre *ad hoc* désigné par la CCJA.

21.2 L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

21.3 Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

22. Informations complémentaires

22.1 Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.zdba@bceao.int .

22.2 Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

DEUXIEME PARTIE : CONDITIONS D'APPROVISIONNEMENT / CARACTERISTIQUES TECHNIQUES / CADRE DE DEVIS

II.1. LOT1: Fourniture et installation d'équipements de vidéoconférence

Afin de renforcer les capacités du système de vidéoconférence, la BCEAO souhaite acquérir les équipements de vidéoconférence ci-après.

II.1.1 Dispositif complet de vidéoconférence RealPresence Group Series Media Center

Il est requis des soumissionnaires la fourniture et l'installation de deux (2) dispositifs complets de vidéoconférence « **RealPresence Group Series Media Center** » dans deux salles du COFEB.

Les caractéristiques minimales attendues de chaque dispositif sont les suivantes :

- d'un (1) Codec Polycom GS 500 ;
- d'une (1) camera Polycom EagleEye Director IV 12x ;
- deux (2) ensemble microphone RealPresence Group ;
- deux (2) câbles micro de longueur 7 m ;
- d'un (1) câble « People+content » de 7m minimum ;
- deux (2) moniteurs LED de taille 55 pouces ;
- d'une (1) télécommande ;
- d'un (1) kit audio de 240 Watts destiné à la sonorisation ;
- meuble de couleur noire avec front panel ;
- câbles audio et vidéo ;
- catser kit pour le RealPresence Group Series Media Center : 2675-52709-001 ;
- dual display kit : 2215-26941-001 ;
- rack mounting kit : 2215-26942-001 ;
- standards et protocoles vidéo de type H.261, H.263, H.264 AVC, H.264 High Profile, H.264 SVC, RTV , H.239, H.263 et H.264 / Masquage des erreurs vidéo ;
- accessoires et modules associés requis pour le montage des deux moniteurs de 55 pouces ;
- tous les câbles requis pour la connexion du système.

Prestations :

Le dispositif devra être installé, configuré et intégré à l'infrastructure fonctionnelle de visioconférence de la Banque avec la dernière version logicielle.

II.1.2 Plate-forme Real Presence Access Director (RPAD)

Les soumissionnaires devront fournir et installer un pare-feu de type Polycom dénommé **Real Presence Access Director (RPAD)**, ayant les caractéristiques minimales ci-après :

- prise en charge des protocoles SIP et H.323 ;
 - appels B2B SIP et H.323 ;
 - relais multimédia RTP/SRTP ;
 - tunnelisation HTTP(S) ;
 - prise en charge AVC et SVC ;
 - annuaire LDAP/H.350 ;
 - présence XMPP ;
-

-
- approvisionnement HTTPS/ XML ;
 - protocole de sécurité TLS ;
 - prise en charge de Polycom RealPresence CloudAXIS™ Suite ;
 - prise en charge de Polycom RealPresence Desktop et Mobile ;
 - dernière version logicielle installée ;
 - capacité du système : 25 appels simultanés ;
 - licence de chiffrement de tunnel HTTP(S) ;
 - tableau de bord Web en temps réel pour l'administration réseau ;
 - mises à jour en temps réel des informations sur le système et la capacité ;
 - contrôles basés sur la stratégie ;
 - journalisation, processus d'alerte, notifications et enregistrements d'audit ;
 - surveillance SNMP ;
 - configuration initiale rapide ;
 - architecture applicative sécurisée ;
 - système d'exploitation Linux ;
 - un an de garantie pièces et main d'œuvre.

L'équipement devra être livré avec la dernière version logicielle « firmware » installée. Les câbles et accessoires nécessaires pour la connectivité aux réseaux locaux ainsi que la documentation complète en langue française devront être mis à la disposition de la Banque.

Prestations :

Le dispositif devra être installé, configuré et intégré à l'infrastructure fonctionnelle de visioconférence de la Banque avec la dernière version logicielle.

II.1.3 Solution d'enregistrement et de diffusion de sessions de vidéoconférence sur Internet

Les soumissionnaires devront fournir et installer une solution d'enregistrement et de diffusion des sessions de vidéoconférence, appelée **RealPresence Media Suite Appliance Edition 6/3** de Polycom, répondant aux spécifications techniques minimales ci-après :

- modèle RealPresence Media Suite Appliance Edition 6/3 ;
 - protocoles d'appel H.323 et SIP ;
 - débits binaires pris en charge : jusqu'à 4 Mbit/s ;
 - codecs vidéo et audio pris en charge : H.264, H.264 HP, H.263, H.263+, H.261, G.711, G.722, G.722.1, G.722.1.C, G.729A, Siren 14 (mono eto), Siren 22 (mono et stéréo), Siren LPR (mono et stéréo) ;
 - prise en charge de tous les protocoles de contenu jusqu'à 1080p à 30 fps ;
 - compatible avec les formats de fichiers de contenus de type MP4, MOV, RAW, WMV, M4A (audio uniquement) ;
 - prise en charge des résolutions (enregistrement) et de vidéo: 1080p à 30 fps, 4CIF, CIF et H.263 : XGA (30) ; H.264 : 1080p à 30 fps, 720p à 30 fps ;
 - serveur de diffusion : Moteur de streaming natif intégré ;
 - prise en charge de la distribution de contenu avancé ;
 - prise en charge de tous les formats et protocoles multimédias pour CDN certifiés/serveurs de diffusion externes ;
-

-
- lecteurs multimédias de type Polycom, HTML5, Flash Player, Media Player , H.264 (MP4) et HLS (Akamai) avec lecteur Polycom (PC/Mac) ou lecteur HTML5 sur mobile ;
 - prise en charge du réseau et sécurité notamment TLS v1.2/SSL et HTTPS, Surveillance SNMP, chiffrement des données AES avec cryptage SRTP et sécurisation des signaux ;
 - flux de média chiffrés : prise en charge de données de chiffrement 256 bits ;
 - prise en charge de la liste de révocation de certificats (CRL) : vérification des révocations de certificat au moyen du protocole OCSP et des CRL configurés ;
 - prise en charge des demandes de signature de certificat et déploiement sécurisé de solutions logicielles ;
 - compatible avec Polycom RealPresence et Video Network Readiness ;
 - flux de travail d'enregistrement en libre-service pour utilisateurs finaux et flux de diffusion pour les administrateurs ;
 - enregistrement point-à-point et point à multipoint ;
 - possibilité pour les administrateurs de créer des modèles d'enregistrement pour spécifier la présentation des enregistrements, de créer et de gérer des salles d'enregistrement virtuelles ;
 - sous-titrage généré par l'utilisateur ou par le fournisseur préféré ;
 - accès utilisateur sur navigateur pour PC, Mac, iOS et Android ;
 - prise en charge du lecteur intégré (HTML5 et Flash) ;
 - lecture vidéo sur tous terminaux conformes aux standards H.323 ou SIP ou sur ponts MCU ;
 - résolution standard des enregistrements, de la diffusion et de la lecture de 1080p30 sur tous les modèles de base ;
 - prise en charge de l'application de contrôle d'accès et Polycom RealPresence DMA conforme au standard H.323 ;
 - sauvegarde manuelle ou automatique ;
 - stockage hors système vers un serveur FTP et fonctionnalités d'archivage automatique ;
 - les composants de l'interface graphique devront être en langue « française ».

Prestations :

Le dispositif devra être installé, configuré et intégré à l'infrastructure fonctionnelle de visioconférence de la Banque avec la dernière version logicielle.

II.1.4 Terminaux mobiles de vidéoconférence de type SILEX PTE Duo (E-Desk)

Les soumissionnaires devront fournir et installer dix (10) terminaux mobiles de vidéoconférence de marque SILEX de type E-Desk, destinés à la collaboration vidéo-professionnelle de bureau répondant aux caractéristiques techniques minimales ci-après :

- type SILEX PTE Duo ;
 - système d'exploitation minimum Windows 7 ;
 - mémoire RAM minimale 8 GB ;
 - logiciel Silex PTE ;
 - double écran LED (face avant et face arrière) de 20 pouces ;
 - double caméras Haute Définition (caméra frontale et caméra arrière) ;
 - écran tactile « multi-touch » 10 points minimum sur la face avant ;
-

- système audio à haute définition ;
- clavier de type Azerty et souris sans fil ;
- fonction d'éclairage du visage ;
- WIFI intégré ;
- fonction CYOD (Connect Your Own Device) pour la duplication et l'affichage de systèmes externes iPad, iPhone, Mac PC, tablette Android ou Windows ;
- connectivité HDMI, ports USB et port Gigabit ethernet LAN intégré ;
- présentation sans fil embarquée ;
- partage de contenu en CYOD et COPE ;
- outil d'annotation pour toute application ;
- la sélection d'entrée et la fonction éclairage du visage ;
- prise d'alimentation double (gauche et droite) 220-230V-50 Hz et cordons prise mâle type E/F (Norme CEE 7/7).

Prestations :

Les soumissionnaires devront inclure dans leurs offres les prestations relatives à l'installation, à la configuration et à l'intégration des terminaux mobiles à l'infrastructure fonctionnelle de visioconférence avec la dernière version logicielle. En outre, ils devront mettre à la disposition de la Banque tous les logiciels et documents associés aux équipements à fournir.

II.1.5 Quantités et livrables

Tous les équipements devront être livrés au Siège de la BCEAO avec une alimentation électrique 220-230V-50 Hz et des cordons de prise mâle type E/F (Norme CEE 7/7). Le tableau ci-après précise les livrables attendus et les quantités pour chaque type d'équipements pour le lot 1

Site	RealPresence Group Series Media Center	Polycom RPAD	RealPresence Media Suite Ampliance Edition 6/3	Silex PTE DUO (E-desk)
Siège - Dakar	2	1	1	10

II.2. LOT 2 : Fourniture d'une licence supplémentaire pour la plate-forme CONDECO myVRM de réservation de salles

Les soumissionnaires devront fournir et installer une licence de MyVRM, pour la prise en charge de vingt (20) salles de vidéoconférence supplémentaires. Il est à noter que la licence actuelle de MyVRM gère trente sept (37) salles. A cet égard, après cette acquisition, le nombre total de salles à gérer par myVRM passera à cinquante sept (57).

Quantités et livrables

Le tableau ci-après précise le livrable attendu et la quantité des licences à fournir au lot 2 :

Site	Licence myVRM en nombre de salles
Siège - Dakar	20

ANNEXE**Formulaire de soumission**

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture et installation d'équipements de vidéoconférence à la BCEAO (préciser le(s) lot(s))

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture et l'installation d'équipements de vidéoconférence à la BCEAO (préciser le(s) lot(s)) (préciser le(s) lot(s)) pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
